



Surface du local faussé pour loyers abusifs

Par **fagio**, le **04/08/2016** à **15:25**

Bonjour,

J ai acheté un pas de porte en avril 2014 d une surface de 25 m2 et il s avere quand voulant refaire les peintures on m a dit qu' il y avait que 15.5 m2. A savoir que je le loue 1000 euros par mois dans une station balnéaire qui travail quand saisons. Un loyer abusif pour 10m2 de moins. Ce qui m empeche également de le revendre. Que puis je faire avec mon bailleur svp ?